



**Manuel d'utilisation d'Irris :**  
Installation & Paramétrage  
Logiciel Caisse (Loi Finance)

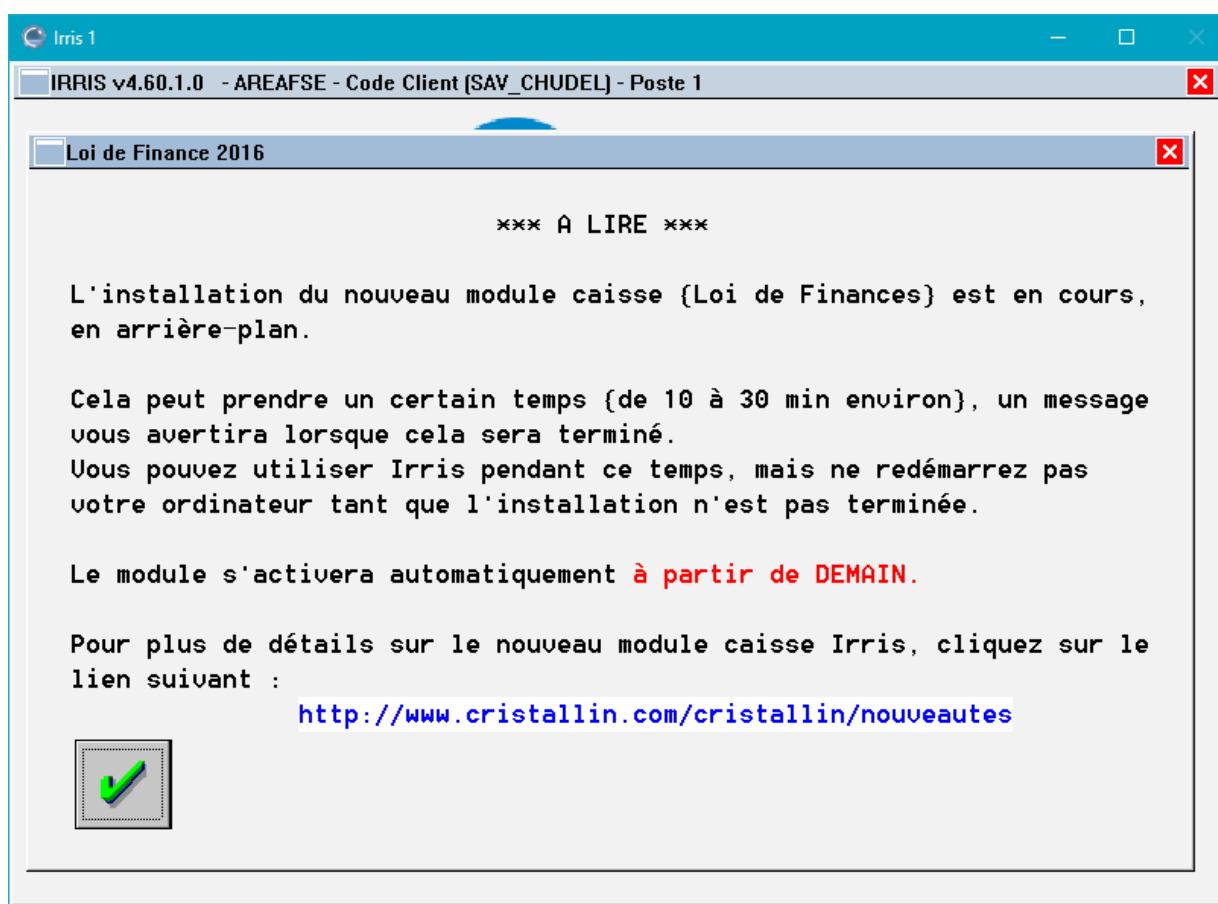
Irris

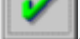
## Manuel d'utilisation Irris : Installation & paramétrage

### - Logiciel Caisse - (Loi Finance)

**La mise en place du nouveau module caisse Irris nécessite l'installation d'un programme supplémentaire afin de garantir la sécurisation des données de caisse. Ce programme se télécharge et s'installe automatiquement lors du passage de la Mise A Jour Irris v4.60.1.**

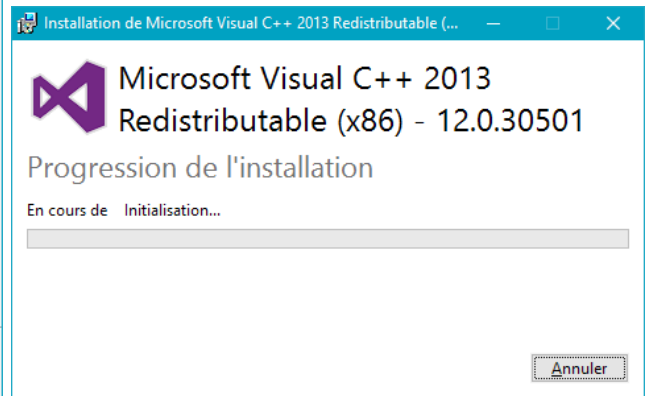
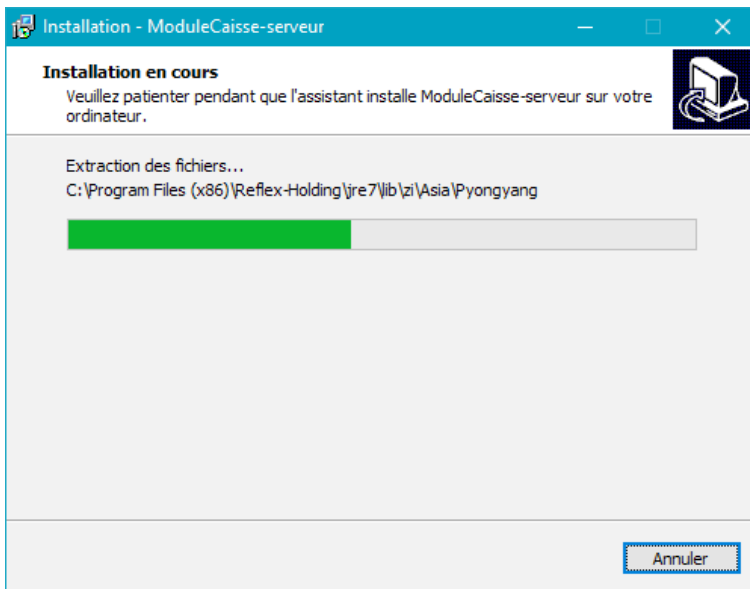
Le temps de téléchargement et d'installation du module pouvant varier énormément selon le PC et le débit internet, un avertissement « A LIRE » s'affichera, expliquant les contraintes :



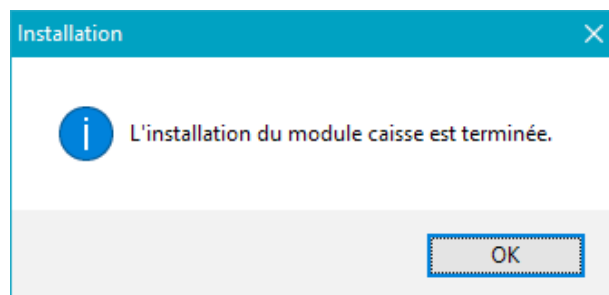
Une fois avoir pris connaissance de ce message important, valider sur le bouton , l'utilisation d'IRRIS est possible sur tous les postes pendant la mise en place du module caisse.

Des messages apparaissent durant l'installation :

Installation du module caisse en cours...  
N'éteignez pas l'ordinateur !



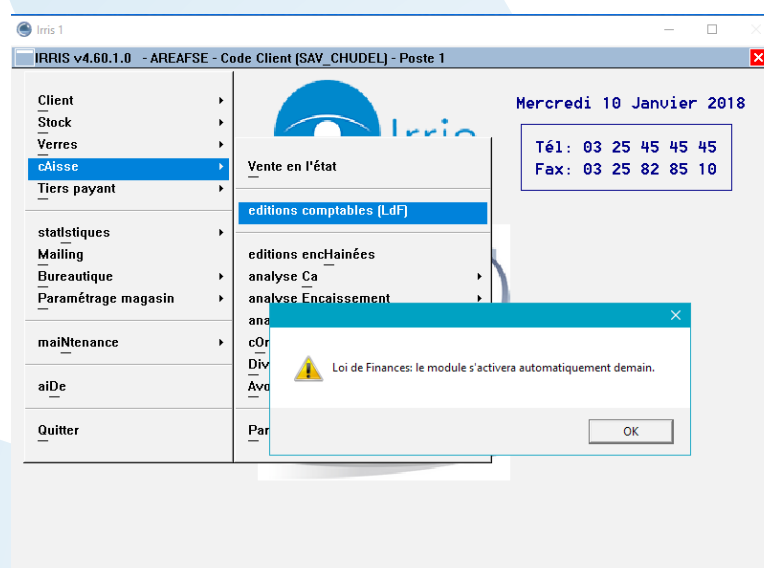
Lorsque l'installation est terminée, le message suivant s'affiche :



**! \ Il ne faut surtout pas redémarrer le PC tant que ce dernier message n'est pas apparu ! \**

Comme précisé dans l'avertissement « A LIRE », le module ne sera actif **qu'au lendemain** de la Mise A Jour.

La tentative d'accès au menu « Editions comptables (LdF) » le rappelle :



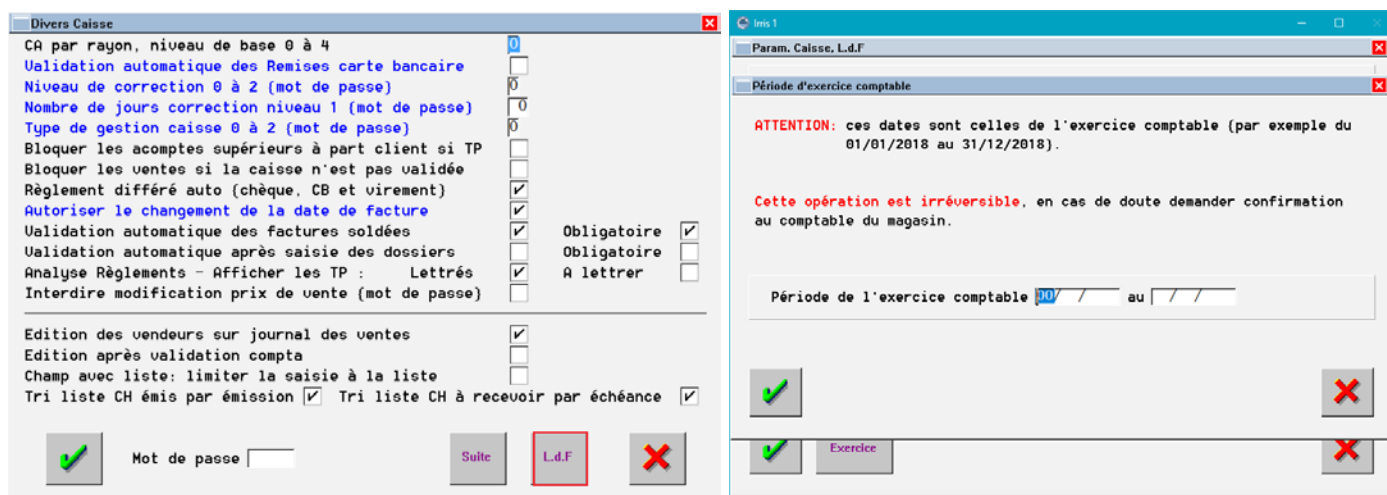
La caisse du jour de l'installation sera donc gérée comme d'habitude.

Le lendemain, le module caisse s'activera automatiquement au démarrage d'Irris (cela peut prendre quelques minutes).

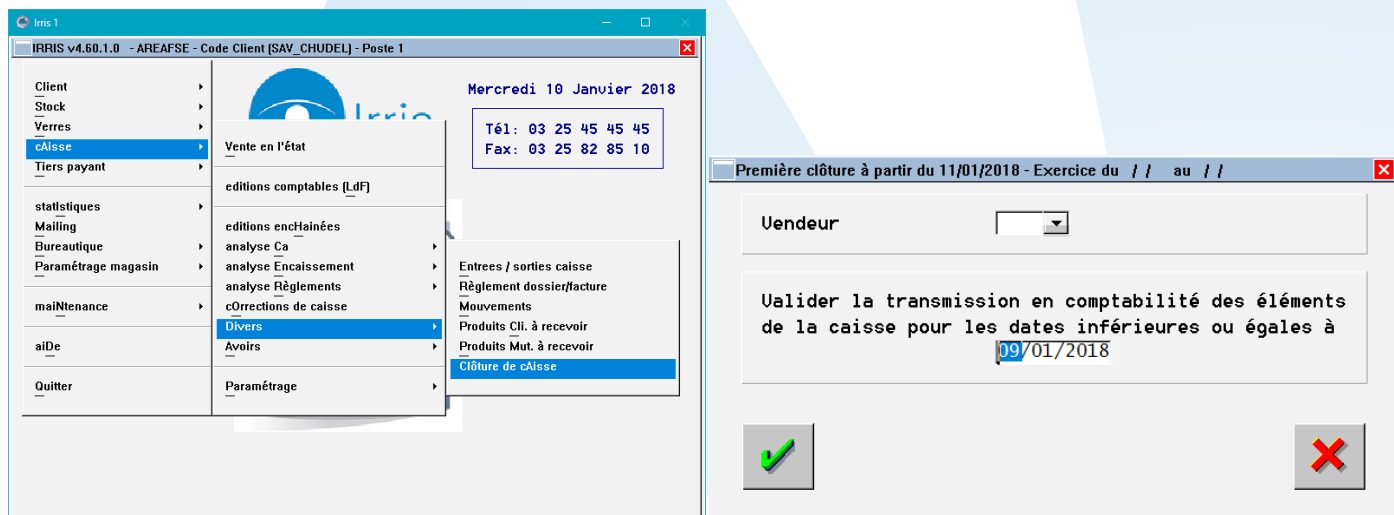
Une documentation sur l'utilisation du module est disponible ici : <http://www.cristallin.com/cristallin/wp-content/uploads/2017/12/Module-Caisse-Loi-finance-IRRIS-1.pdf>

L'activation engendrera différents blocages au niveau de la caisse (voir documentation ci-dessus) et imposera :

- La saisie de la période de l'exercice comptable (accessible au menu «Caisse/Paramétrage/Divers, **L.d.F** »).



- L'utilisation de la clôture de caisse : menu « Caisse/Divers/Clôture de caisse »



Il sera maintenant nécessaire de contrôler les données de caisse et d'éditer les papiers à partir du nouveau module. Le fait de « clôturer la caisse » depuis IRRIS avant chaque édition comptable, permet de ne pas avoir le mot « Brouillard » sur les éditions provenant du module.

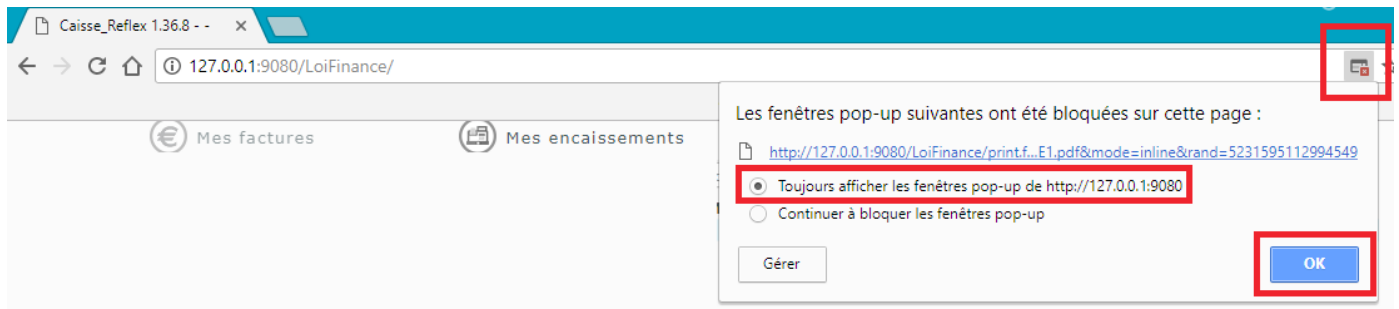
Toutes les éditions IRRIS seront toujours accessibles mais auront la notification «Edition sortie avec un logiciel non agréé Loi de Finance» imprimée dessus.

## Précisions POP-UP :

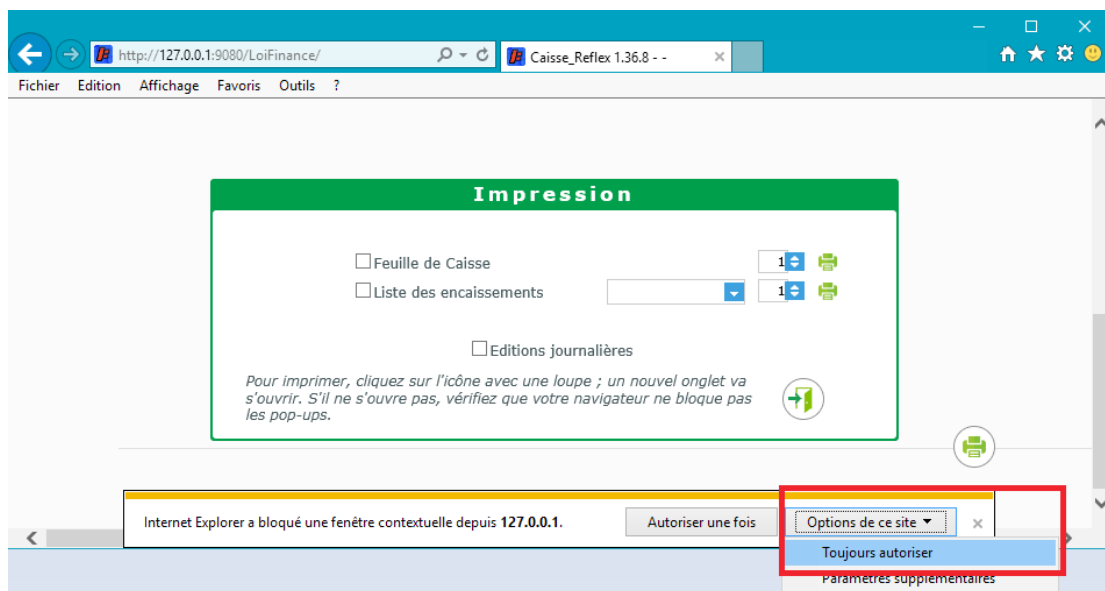
L'interface du module s'ouvre par l'intermédiaire du navigateur par défaut du PC.

Afin de pouvoir éditer vos feuilles de caisse, il peut être nécessaire de désactiver le blocage des pop-up dans celui-ci :

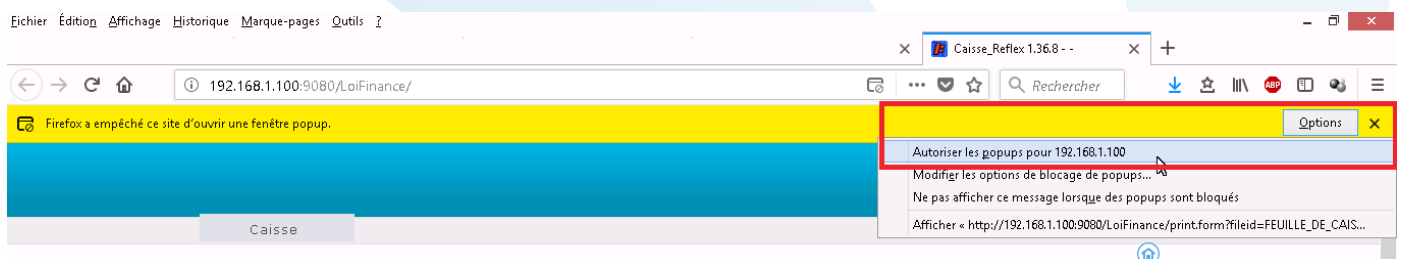
### Google Chrome



### Internet Explorer



### Mozilla Firefox



0 820 888 195 Service 0,12 € / min + prix appel

